



Cabinet du ministre d'État

Paris, le lundi 28 juillet 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chasseurs, associations de protection de la nature, et représentants du monde rural parviennent à un accord

Dans la suite du Grenelle Environnement, Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, a souhaité lancer un travail partenarial avec l'ensemble des acteurs de la chasse, de la protection de la nature et des territoires ruraux, en vue d'obtenir un accord sur la protection et la gestion des espèces sauvages et des territoires, le partage et l'amélioration de la connaissance et l'économie de la chasse.

Il a demandé à Jérôme BIGNON, député de la Somme, de présider cette table ronde sur la chasse.

Après 9 réunions et un très important travail collectif sous sa présidence entre le 5 mai et le 24 juillet, un accord historique a été conclu, au terme d'une démarche sans précédent depuis plus de 25 ans. Cet accord scelle des avancées importantes pour une gestion durable et consensuelle des espèces sauvages et des territoires ruraux et confirme l'engagement de tous à poursuivre le travail.

Jean-Louis BORLOO, et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, se félicitent de ces résultats et de la signature conjointe de l'accord par la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau, la Fédération des Associations de Chasseurs en Europe, l'association France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, la Fondation Nicolas HULOT, le comité français de l'Union Mondiale pour la Nature, la Ligue ROC ainsi que les représentants des territoires ruraux.

Un important programme de travail sur les territoires est lancé, afin de mieux valoriser les zones humides, de mobiliser de façon opérationnelle la trame verte et bleue sur les questions cynégétiques, et d'approfondir la coopération européenne ainsi qu'avec les pays d'Afrique, qui accueillent les oiseaux migrateurs.

L'observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats est rénové et réalisera des expertises collectives, sur la base de rapports scientifiques.

Concernant la gestion des espèces, plusieurs nouveautés sont à signaler. En particulier, la chasse de 24 espèces d'oiseaux d'eau est ouverte sur les zones humides hors littoral dès le 1^{er} jour de la troisième décennie d'août, plutôt qu'à la fin août. La table ronde examinera, sur des bases scientifiques, la possibilité de faire évoluer encore cette date, vers le 15 août.

La Foulque macroule pourra être chassée à partir du premier jour de la 3^{ème} décennie d'août dans l'Hérault, sur le domaine public maritime et les eaux littorales.

L'ouverture anticipée d'août sur les parties du domaine maritime est, elle, inchangée.

Les dates d'ouverture du gibier d'eau de septembre sont toutes regroupées sur une date unique : le 15 septembre.

Le Vanneau huppé ne sera chassable, lui, qu'à partir du 15 octobre, partout en France.

Un moratoire de 5 ans sur la Barge à queue noire, le Courlis cendré, et l'Eider à duvet, en mauvais état de conservation, est mis en place pour le territoire métropolitain. Quatre autres espèces de limicoles, le Courlis corlieu, la Barge rousse, le Bécasseau maubèche et le Chevalier gambette feront l'objet d'un suivi attentif, pouvant conduire si nécessaire à la suspension temporaire des prélèvements.

En parallèle à cet accord, l'Etat s'engage à mettre en œuvre un plan de restauration du Grand Tétrás, en associant largement tous les acteurs locaux des massifs montagneux. Il s'engage également à faire évoluer le statut de la Belette et de la Martre.

Un groupe de suivi, souhaité par tous les participants, sera présidé par le député de la Somme en 2008 et 2009. Il assurera le suivi de la mise en œuvre de cet accord et élaborera des solutions pour les questions restées en suspens, comme celles concernant les dates de fermeture, les dégâts de gibier et l'économie de la chasse.

Cet accord marque une étape importante dans la coopération active entre les acteurs de la chasse, de la protection de la nature et des territoires. Il traduit un dialogue renoué, plus serein, sur la base d'objectifs partagés.

Jean-Louis BORLOO et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET remercient les participants et le président Jérôme BIGNON pour leur travail et leur engagement, qui marquent un changement d'attitude très positif, permettant d'explorer ensemble toutes les marges de manœuvre et d'amélioration. Ils souhaitent que cette méthode de concertation, qui obtient des résultats concrets, puisse être poursuivie.

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO
Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

01 40 81 72 36
01 40 81 77 57
